



## **BULLETIN D'INFORMATION**

**BULLETIN N° 68**

**Septembre 2016**

### **Le mot du Président :**

Une nouvelle saison sportive commence. Lors de notre Assemblée Générale, j'évoquais le renouvellement timide de notre club ; vous, fidèles adhérents qui connaissaient parfaitement son ambiance et son fonctionnement, vous êtes nos meilleurs ambassadeurs pour promouvoir ses actions en toute objectivité. Je compte sur vous, il y en a pour tous les goûts, du plus sportif au moins aguerri.

Avec l'arrivée de l'automne, la nature va nous offrir des palettes de couleurs qu'elle seule a le secret, les appareils photos vont crépiter et le blog va certainement les diffuser !!! Pour le plus grand plaisir de tous.

Je vous retrouve avec plaisir au détour d'un sentier pour partager ensemble un bout de chemin et surtout n'oubliez pas **« un jour de sentier = huit jours de santé »**.

**Tarif des licences et cotisations affiliés :** Suite à l'augmentation du prix des licences de base, le conseil d'administration a fixé le tarif des licences suivant le tableau ci-dessous :

- **IRA 29 € Individuelle** avec une assurance Responsabilité Civile et Dommages Corporels
- **FRA 53 € Familiale** avec une assurance adultes et enfants mineurs, y compris l'assurance Responsabilité Civile et Dommages Corporels
- **IMPN 40 € individuelle** avec une assurance Responsabilité Civile et Dommages Corporels
- **FRAMP 32 € Familiale monoparentale**, avec une assurance adulte et enfants mineurs, y compris l'assurance Responsabilité Civile et Dommages Corporels
- **FMPN Familiale Multi Loisirs 75 €** avec Responsabilité Civile et Dommages Corporels
- **Abonnement à « Rando Passion » 6 €** pour 4 numéros par an.
- **Contribution pour les personnes extérieures au club, licenciées à la FFRP, 15 €**
- **Découverte du club (2 sorties maximum) 2 €** par sortie

**Nous vous remercions de bien vouloir régulariser vos cotisations 2017 avant le 31 octobre 2016.** Le règlement peut être adressé à notre trésorier ou être remis à un animateur au cours d'une randonnée.

**(L'usage du chèque bancaire est recommandé).**

Pour des raisons de sécurité, les personnes qui souhaitent amener leurs petits enfants en randonnée, il est préférable de les faire rattacher à leur licence familiale (FRA ou FRAMP ou FMPN), c'est gratuit, il suffit simplement de remplir une fiche d'adhésion disponible auprès du président ou de la secrétaire, lors du renouvellement et de fournir un certificat médical.

**RAPPEL :** Dans le cadre de la nouvelle loi santé, les mesures concernant la fourniture du certificat médical sont assouplies, à savoir :

- un certificat médical annuel est **OBLIGATOIRE** pour tout nouvel adhérent et pour les adhérents de plus de 70 ans.
- un certificat médical tous les 3 ans pour les autres.

Le suivi de ces nouvelles règles se fait à l'aide du logiciel FFRP qui remonte les informations au national et qui déclenche les alertes de mise à jour. Pour les personnes concernées, il est donc obligatoire de nous fournir le plus tôt possible ce certificat médical, y compris pour les petits enfants rattachés.

**Merci de votre compréhension**

**Le Président**

**Bulletin N°68 du 20-09-2016**

**La Secrétaire**

**Berthomieu André**

**Rous Ginette**